



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 71322

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC), actuellement retraités, qui restent écartés des mesures de valorisation. En effet, à déroulement de carrière identique, les retraités hors classe bénéficient d'un indice supérieur à celui de leurs collègues retraités classe normale. Elle lui demande donc s'il envisage d'attribuer une bonification d'ancienneté et d'élargir les possibilités d'accès à la hors-classe pour les PEGC.

Texte de la réponse

Les personnels retraités bénéficient pour la revalorisation de leur pension, d'une part, des augmentations liées à la hausse de la valeur du point de la fonction publique, et d'autre part, des revalorisations des indices correspondant à l'échelon sur la base duquel leur pension a été calculée. S'agissant plus particulièrement des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) retraités, partis à la retraite avant la création d'une hors-classe dans leur corps d'origine en 1989, il n'est pas envisagé, à ce jour, de procéder à une revalorisation de leur pension. En effet, il conviendrait, pour ce faire, de mettre en oeuvre une mesure d'assimilation de leur pension à celle des professeurs d'enseignement général de collège, partis à la retraite postérieurement à la réforme de 1989, après avoir atteint la hors-classe de leur corps. Or, l'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle du corps des PEGC est ouvert dans la limite d'un contingent budgétaire. Il n'est donc pas possible de faire bénéficier d'un reclassement à la hors-classe les PEGC retraités, partis à la retraite avant la création de ce grade d'avancement, sauf à les traiter plus favorablement que leurs collègues en activité. Il n'est, par conséquent, pas prévu de procéder à ce jour, à une assimilation des pensions des PEGC de classe normale à celles des PEGC de hors-classe et de classe exceptionnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71322

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7489

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1415